

Conducteur/-trice des transports en commun



Nature des tâches

La conduite d'un bus en pleine ville ou sur le réseau interurbain est très variée, mais aussi fatigante. Les conducteurs et conductrices de bus sont responsables de la sécurité des passagers: le trafic exige une concentration constante, le confort des passagers une conduite tranquille, égale. En ville, ils sont uniquement conducteurs, mais sur le réseau interurbain ils se chargent également du contrôle des billets et sont donc en contact avec les passagers. Le service comprend les tâches suivantes: le contrôle du véhicule lors de la prise en charge, le respect de l'horaire et des instructions radiotéléphoniques, les renseignements, l'annonce des arrêts, la transmission d'objets perdus à l'office concerné et l'établissement de rapports sur le véhicule ou un accident éventuel.

Conditions d'admission

Les sociétés de transport ont chacune leurs propres exigences. En général les points suivants sont importants:

- a) permis de conduire cat. B, C ou D et pratique régulière
- b) un apprentissage professionnel achevé (CFC) achevée, âge minimum 21 ans
- c) un certificat de bonnes moeurs impeccable (extrait du casier judiciaire)
- d) une bonne santé (certificat du médecin-conseil)
- e) entretien et test d'aptitudes.

Plaisir à conduire avec précaution, sens des responsabilités, caractère équilibré, résistance physique et psychique, bonne santé (bonne acuité visuelle, bonne ouïe), sens de l'orientation, disposition à travailler selon des horaires irréguliers.

Formation

La formation est assurée par la société de transport correspondante. Elle se base sur les connaissances préalables et dure env. entre 1–12 mois. Les candidats déjà en possession d'un permis de conduire catégorie C ou D auront un temps de formation beaucoup plus court.

Dans les villes avec un réseau de trolleybus, la première étape de la formation est celle de conducteur de trolleybus. Le salaire est payé entièrement durant la formation. La formation complémentaire de conducteur de tram est possible après 1 à 2 ans de pratique comme conducteur de bus.

Perspectives

Cours spécialisés. Formation complémentaire: instructeur de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, enseignant.

Promotion: officier/-ère de contrôle, disponent (qui établit les plannings des véhicules et des conducteurs), activité dans le service d'exploitation (bureau des horaires, par ex.)

Les professionnels qui disposent d'une première formation correspondante (branche électrique ou métallurgie) peuvent occuper un poste dans le garage, selon les qualifications de réparateur à chef de garage.